

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 03/02/2023 Version: 0.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE  
UFI : 3JHX-MFHW-W12R-K719  
Code du produit : 28141 - SFL 022 028 - 13039-2/87-A  
Type de produit : Détergent  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Lessive liquide pour le linge

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DISTRINAT  
Avenue Paul Langevin  
17183 Périgny  
France  
T 05-46-52-00-77 - F 05-46-52-03-36  
<mailto:aquintard@leanature.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Linalool, linalyl acetate. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

| Composant                      |   |
|--------------------------------|---|
| acétate de linalyle (115-95-7) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Identificateur de produit   | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]        |
|---------------------|---|---------|--|
| éthanol             | N° CAS: 64-17-5<br>N° CE: 200-578-6<br>N° Index: 603-002-00-5     | 1 - 5   | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319                         |
| acétate de linalyle | N° CAS: 115-95-7<br>N° CE: 204-116-4                              | 0,1 - 1 | Skin Sens. 1B, H317<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 |
| Linalool            | N° CAS: 78-70-6<br>N° CE: 201-134-4<br>N° REACH: 01-2119474016-42 | 0,1 - 1 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1B, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/le service médical. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Premiers soins après contact oculaire | : Immediately flush eyes thoroughly with water for at least 15 minutes. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion        | : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Irritation des voies respiratoires.                      |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement).     |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Brûlures des muqueuses gastro-intestinales.              |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Obtain medical assistance.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| Danger d'incendie  | : Non combustible.               |
| Danger d'explosion | : Le produit n'est pas explosif. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone.  |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. |
|-----------------------|---|

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 5 – 40 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

détergent.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

##### éthanol (64-17-5)

##### Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|         |                        |
|---------|------------------------|
| OEL TWA | 1907 mg/m <sup>3</sup> |
|---------|------------------------|

|               |          |
|---------------|----------|
| OEL TWA [ppm] | 1000 ppm |
|---------------|----------|

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|               |   |
|---------------|---|
| VME (OEL TWA) | Alcool éthylique, 1900 mg/m <sup>3</sup> ; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL: Valeur non réglementaire indicative |
|---------------|---|

|                     |  |
|---------------------|--|
| VME (OEL TWA) [ppm] | Alcool éthylique, 1000 ppm; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL: Valeur non réglementaire indicative |
|---------------------|--|

|                  |   |
|------------------|---|
| VLE (OEL C/STEL) | Alcool éthylique, 9500 mg/m <sup>3</sup> ; France; Valeur courte durée; VL: Valeur non réglementaire indicative |
|------------------|---|

|                        |  |
|------------------------|--|
| VLE (OEL C/STEL) [ppm] | Alcool éthylique, 5000 ppm; France; Valeur courte durée; VL: Valeur non réglementaire indicative |
|------------------------|--|

##### Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                  |   |
|------------------|---|
| TGG-8u (OEL TWA) | Ethanol, 260 mg/m <sup>3</sup> ; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique |
|------------------|---|

|                        |  |
|------------------------|--|
| TGG-8u (OEL TWA) [ppm] | Ethanol, 136 ppm; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique |
|------------------------|--|

|                      |  |
|----------------------|--|
| TGG-15min (OEL STEL) | Ethanol, 1900 mg/m <sup>3</sup> ; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique |
|----------------------|--|

|                            |  |
|----------------------------|--|
| TGG-15min (OEL STEL) [ppm] | Ethanol, 992 ppm; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique |
|----------------------------|--|

##### Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| WEL TWA (OEL TWA) [1] | 1920 mg/m <sup>3</sup> |
|-----------------------|------------------------|

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| WEL TWA (OEL TWA) [2] | 1000 ppm |
|-----------------------|----------|

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                      |
| Couleur  | : jaune à ocre.                |
| Apparence                                      | : Liquide.                     |
| Odeur  | : floral.                      |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible               |
| Point de fusion                                | : Pas disponible               |
| Point de congélation                           | : Pas disponible               |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible               |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.               |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible               |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible               |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible               |
| Point d'éclair                                 | : Pas disponible               |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible               |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible               |
| pH   | : 9 – 10                       |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible               |
| Viscosité, dynamique                           | : 15 – 30 sec (coupe ford n°4) |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau.          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible               |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible               |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible               |
| Masse volumique                                | : 0,99 – 1,01 g/l              |

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Densité relative : Pas disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible  
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### éthanol (64-17-5)

|                |  |
|----------------|--|
| DL50 orale rat | 10740 mg/kg de poids corporel (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Valeur expérimentale) |
|----------------|--|

|                    |   |
|--------------------|---|
| DL50 cutanée lapin | > 16000 mg/kg (Lapin; Étude de littérature) |
|--------------------|---|

#### acétate de linalyle (115-95-7)

|                |   |
|----------------|---|
| DL50 orale rat | > 9000 mg/kg de poids corporel (Test de BASF, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 7 jour(s)) |
|----------------|---|

|                    |  |
|--------------------|--|
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s)) |
|--------------------|--|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 9 – 10

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### éthanol (64-17-5)

|    |            |
|----|------------|
| pH | 7 (10 g/l) |
|----|------------|

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 9 – 10  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### éthanol (64-17-5)

|  |   |
|--|---|
| pH                                       | 7 (10 g/l)  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée  | : Non classé  |
| Indications complémentaires              | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé  |
| Indications complémentaires              | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                          | : Non classé  |
| Indications complémentaires              | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### éthanol (64-17-5)

|   |   |
|---|---|
| Groupe IARC   | 1 - Cancérogène pour l'homme  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### éthanol (64-17-5)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Viscosité, cinématique                | 1,516 mm <sup>2</sup> /s                  |
| <b>acétate de linalyle (115-95-7)</b> |   |
| Viscosité, cinématique                | 2,77 mm <sup>2</sup> /s (20 °C, OCDE 114) |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### éthanol (64-17-5)

|  |  |
|--|--|
| CL50 - Poisson [1]                               | 14200 mg/l (96 h; Pimephales promelas; Concentration nominale) |
| CL50 - Poisson [2]                               | 13000 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)         |
| CE50 - Crustacés [1]                             | 9300 mg/l (48 h; Daphnia magna)                                |
| CE50 - Crustacés [2]                             | 10800 mg/l (24 h; Daphnia magna)                               |
| Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [1] | 65 mg/l (72 h; Protozoa)                                       |
| Seuil toxique - Algues [1]                       | 1450 mg/l (192 h; Microcystis aeruginosa; Taux de croissance)  |

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| éthanol (64-17-5)              |  |
|--------------------------------|--|
| Seuil toxique - Algues [2]     | 5000 mg/l (168 h; Scenedesmus quadricauda; Taux de croissance)   |
| acétate de linalyle (115-95-7) |  |
| CL50 - Poisson [1]             | 11 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Cyprinus carpio, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)                  |
| CE50 - Crustacés [1]           | 59 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion) |
| CEr50 algues                   | 156,7 mg/l (DIN 38412-9, 96 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)                     |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE |   |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité  | Non établi.   |
| éthanol (64-17-5)   |   |
| Persistance et dégradabilité  | Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. |
| Demande biochimique en oxygène (DBO)                                | 0,8 – 0,967 g O <sub>2</sub> /g substance   |
| Demande chimique en oxygène (DCO)                                   | 1,7 g O <sub>2</sub> /g substance   |
| DThO  | 2,1 g O <sub>2</sub> /g substance   |
| acétate de linalyle (115-95-7)                                      |   |
| Persistance et dégradabilité  | Facilement biodégradable dans l'eau.  |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE |  |
|---|--|
| Potentiel de bioaccumulation  | Non établi.  |
| éthanol (64-17-5)   |  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                      | -0,35 (Valeur expérimentale; OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon; 24 °C) |
| Potentiel de bioaccumulation  | Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).   |
| acétate de linalyle (115-95-7)                                      |  |
| BCF - Poisson [1]   | 173,9 l/kg (BCFBAF v3.00, Valeur calculée, Poids frais)  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                      | 3,9 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)   |
| Potentiel de bioaccumulation  | Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).   |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| éthanol (64-17-5)   |   |
|---|---|
| Tension superficielle   | 0,0245 N/m (20 °C)                              |
| acétate de linalyle (115-95-7)                                    |   |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, Valeur calculée) |
| Ecologie - sol  | Faible potentiel d'adsorption par le sol.       |



# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annex XVII (Restriction List)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### REACH Candidate List (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### PIC Regulation (Prior Informed Consent)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### POP Regulation (Persistent Organic Pollutants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Ozone Regulation (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Detergent Regulation (648/2004)

5-15 % savon, < 5% agents de surface non ioniques, également : Linalool.

##### Explosives Precursors Regulation (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Drug Precursors Regulation (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

| Maladies professionnelles |  |
|---------------------------|--|
| Code                      | Description  |
| RG 84                     | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde |

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : éthanol est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : éthanol est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : éthanol est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : éthanol est listé

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|               |  |
|---------------|--|
| EUH208        | Contient Linalool, linalyl acetate. Peut produire une réaction allergique. |
| Eye Irrit. 2  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                  |
| Flam. Liq. 2  | Liquides inflammables, catégorie 2   |
| H225          | Liquide et vapeurs très inflammables.                                      |
| H315          | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317          | Peut provoquer une allergie cutanée.                                       |
| H319          | Provoque une sévère irritation des yeux.                                   |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                                |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B                                      |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

# Lessive au savon végétal à l'huile essentielle de lavandin - BIOVIE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.